**Compte rendu de l’Assemblée Générale du 8 août 2022**

L’assemblée s’est déroulée comme d’habitude à l’Espace Animation.

Le rapport moral et d’activité et le rapport financier ont été distribués aux participants à leur arrivée. Ces documents sont à la disposition des adhérents qui n’ont pu être présents.

Le Conseil d’Administration s’est réuni à quatre reprises en présentiel et sous forme de visio-conférence. Les principales actions menées actions menées ont été les suivantes :

- Envoi de quatre lettres électroniques aux adhérents et de flash info

* Edition de deux bulletins semestriels
* Nocturne musicale autour de Samivel le dimanche 7 août 2021 qui fut un grand succès et fait suite aux éditiond 2019 et 2021.

Les cotisations encaissées sur l’année 2021/2022 ont été stables par rapport à l’année précédente soit 140 cotisations. Grâce à des messages de rappel, une quinzaine d’adhésions non payées de l’année précédente et de l’année en cours ont été récupérées et, par des démarches de proximité, ont été enregistrées une dizaine d’adhésions de membres nouveaux venant remplacer les membres partants.

Les recettes de cotisations ont été stables par rapport à l’exercice précédent, mais les recettes liées à la vente de billets pour le concert Samivel ont été limitées par la jauge imposée du fait du Covid. Les dépenses de l’exercice ont été supérieures aux dépenses de l’exercice précédent en particulier liées à l’augmentation des frais d’impression et d’envoi des bulletins semestriels

Il en résulte un déficit de 1283 Euros auquel s’ajoute le report à nouveau de cotisations 22/23, soit un déficit de 2003 Euros.

Les résolutions ont été votées à l’unanimité des présents :

* Approbation du rapport moral
* Approbation du rapport financier
* Renouvellement du mandat de Hugues Doumenc pour une durée de 3 ans
* Montant de la cotisation fixé à 20 euros pour l’exercice juillet 2022 - juin 2023. Accord sur la possibilité pour les adhérents d’inscrire leurs enfants en tant qu’adhérent en contrepartie d’une cotisation supplémentaire annuelle de 10 Euros par enfant inscrit Accord pour une cotisation supplémentaire de 10 € annuelle pour les adhérents souhaitant recevoir les bulletins semestriels par courrier
* Accord pour la participation de Jean-Marie Cousty et de Dominique Leblanc au comité de pilotage du projet.et pour autorisation pour que le Conseil puisse décider de souscrire au capital de la SCIC qui portera le projet dans la limite de 10%. du capital et de 1 000 Euros.

A l’issue de l’assemblée, Michel Belin, adjoint aux finances, et Michel Bouvard, conseiller municipal ont présenté les projets d’aménagement du centre-village, de réhabilitation de l’auberge de Notre-Dame de la Gorge, de rénovation de l’église de la Sainte-Trinité, leurs finalités, leurs principales dispositions, leur états d’avancement, leurs contraintes financières et leurs très nombreuses contraintes administratives. Ces présentations ont donné lieu à un débat pour permettre d’exposer remarques, préoccupations et suggestions.

.